ART. 2 QUINQUIES N° 20

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1931)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 20

présenté par M. Jolly

ARTICLE 2 QUINQUIES

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« deux »

le mot:

« cinq »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production d'un rapport tous les deux ans sur un sujet d'importance relativement secondaire est excessif. Il est n'est pas judicieux de surcharger le travail du Gouvernement sur des questions accessoires. Un rapport tous les cinq ans est largement suffisant.